



Présentation Démarches simplifiées

mai 2025





Fiche d'identité DS

Quoi	Solution numérique permet à tous les organismes assurant des missions de service public de créer des démarches en quelques minutes et de gérer les demandes des usagers sur une plateforme dédié (Saisie, instruction, décision)
Quand	Crée en 2015, lancée officiellement en 2018
Pour qui	Tous les agents de l'état amenés à créer des démarches et instruire des dossiers, que ce soit pour des démarches internes au service ou à destination des citoyens, des entreprises ou des associations. La messagerie intégrée permet une interaction agent-usager
Pour quel usage	Démarches internes aux services (télétravail, formation, insciption, etc) Démarches externes (appels à projet, titre de séjour, déclaration dons, etc)
Aspects techniques	Application Open source, déployée par plusieurs organismes ou services publics Certification RGAA et homologuation RGS
Interopérabilité	France connect, API entreprise, API géo, BAN, etc API en écriture et lecture et API de préremplissage

Chiffresclés







120 000 agents impliqués





Une équipe de choc



Philippe Vrignaud Chef du pôle Relation Usagers Agents – Fondateur de Démarches simplifiées



Kévin Sériné Adjoint au Chef de Pôle **Relation Usagers Agents**



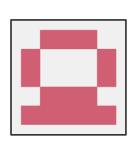
Rédouane Bouchane Chargé des relations institutionnelles



Camilya Dellali Chargée de développement



Chargée de développement



Marlene Klok **UX** Designer



Corinne Durrmeyer Chargée accessibilité



Développeur

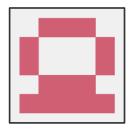




Nicolas LAURENTI Ops Développeur/Ops



Kevin Allix Ops



Mathieu Magnin Développeur





Simon Lehericey

Lisa DURAN Développeuse



Martin Fourcade Développeur



Colin Darie Développeur



Paul Chavard Développeur



Eric Leroy-Terquem Developpeur



Kara Diaby Développeur





Contexte actuel

La dématérialisation, un chantier prioritaire

Seulement 30% des démarches administratives de l'état sont accessibles en ligne

Moins de 15% sont dématérialisées et intéractives

80% des démarches ont une volumétrie inférieure à 10 000 dossiers par an.
75% des démarches ne font pas l'objet d'un système d'information de traitement (back office) → Besoin de réactivité

La France, 21 sur 27 sur le pré-remplissage de données en ligne

→ L'ennemi de la dématérialisation: la boîte fonctionnelle

Objectif de l'état: Dématérialiser 100 % des démarches administratives d'ici 2025 dans le cadre de la stratégie de modernisation de l'administration publique



Une stratégie numérique au service de l'efficacité de l'action publique

Feuille de route de la direction interministérielle du numérique (DINUM)

Mars 2023





Cadre juridique

Articles du CRPA: Code des Relations entre le Public et l'Administration

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000031366350

Point 1 : Faciliter le droit à la saisine par voie électronique Article L112-8

• Toute personne, dès lors qu'elle s'est identifiée préalablement auprès d'une administration, peut, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, adresser à celle-ci, par voie électronique, une demande, une déclaration, un document ou une information, ou lui répondre par la même voie.

Point 2 : Le passage par un téléservice peut être déployé en sus et place de la saisine par mail Article L112-9

- L'administration met en place un ou plusieurs téléservices, dans le respect des dispositions de <u>loi n° 78-17 du 6 janvier 1978</u> relative à l'informatique et aux libertés et des règles de sécurité et d'interopérabilité prévues aux chapitres IV et V de l'ordonnance n° <u>2005-1516</u> du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives.
- Lorsqu'elle met en place un ou plusieurs téléservices, l'administration rend accessibles leurs modalités d'utilisation, notamment les modes de communication possibles. Ces modalités s'imposent au public.
- Lorsqu'elle a mis en place un téléservice réservé à l'accomplissement de certaines démarches administratives, une administration n'est régulièrement saisie par voie électronique que par l'usage de ce téléservice.





Cadre juridique

Point 3: L'identification d'un usager dans le cadre d'un téléservice est facilitée:

- Article R112-9-1 Créé par <u>Décret n°2016-1411 du 20 octobre 2016 art. 1</u>
- Pour une entreprise, son numéro d'inscription au répertoire des entreprises et de leurs établissements, s'il s'agit d'une association, son numéro d'inscription au répertoire national des associations et, dans les autres cas, ses nom et prénom et ses adresses postale et électronique »

Point 4 : Formuler une décision par le biais d'un téléservice est légal

- L212-2: Sont dispensés de la signature de leur auteur, dès lors qu'ils comportent ses prénom, nom et qualité ainsi que la mention du service auquel celui-ci appartient, les actes suivants :
- Les décisions administratives qui sont notifiées au public par l'intermédiaire d'un téléservice conforme à l'article <u>L. 112-9</u> et aux <u>articles 9 à 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005</u> relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ainsi que les actes préparatoires à ces décisions ;





Cadre juridique

Point 5 : Tout peut (doit) etre mis en oeuvre pour ne plus demander d'informations déjà connues des administrations:

Article L114-8 - Code des relations entre le public et l'administration - Légifrance

Les administrations échangent entre elles toutes les informations ou données strictement nécessaires pour traiter une demande présentée par le public ou une déclaration transmise par celui-ci en application d'un texte législatif ou réglementaire. Les administrations destinataires de ces informations ou données ne peuvent se voir opposer le secret professionnel dès lors qu'elles sont, dans le cadre de leurs missions légales, habilitées à connaître des informations ou des données ainsi échangées. [...]

(code des relations entre le public et l'administration)















Pourquoi utiliser DS





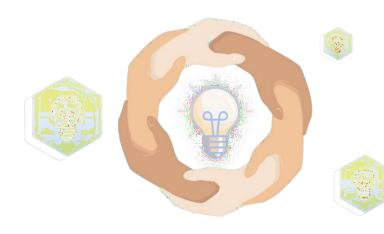
Une solution gratuite

Démarches simplifiés est une solutions gratuite pour toutes les administrations, organismes et opérateurs de l'Etat. Pour vous, il n'y a pas d'investissement, de frais d'installation ou de licence, de coût de personnalisation de l'outil, pas de support (sauf support métier) et peu de formation.



Une solution publique

Démarches simplifiés est développée par l'État au sein de la DINUM selon la méthode beta.gouv.fr. Vous entrez dans la communauté des utilisateurs et utilisatrices des services numériques publics.



Une solution partagée

Démarches simplifiés est une solution libre et open source. Vous bénéficiez des améliorations en continue identifiées dans une grande quantité de cas d'usages. Vous participez alors au développement de la souveraineté numérique publique.





Utiliser DS, c'est aussi



Plateforme sécurisée et collaborative

Homologuée RGS
Hébergement SECnum
Cloud
RGPD API
Accès sécurisés
Dossiers archivés



Relation usager-agent

Messagerie sécurisée intégrée
Demandes correction SVA/SVR
Transparence service
Délivrance d'attestation
Prise de RDV



Collaboration agentadministration

Clône de démarches
Annotations privées
Instruction routée
Gain de temps
(usagers
et agents)
Mise en œuvre rapide



Agilité

Gestion de projet en mode Agile
Nouvelles
fonctionnalités
Réactivité
Adaptabilité
Support équipe



Webinaires
Formation
Support équipe
Prise en compte
des
besoins
Animation
Démarches de qualité
Outil gratuit



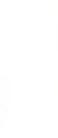
Politiques publiques

De plus en plus de politiques publiques facilitent leurs procédures en utilisant DS





























SERVICES ____

PUBLICS+



France

SERVICES



PLAN MRTHUMAL DE

MODILISATION CONTRE

2018-2022





















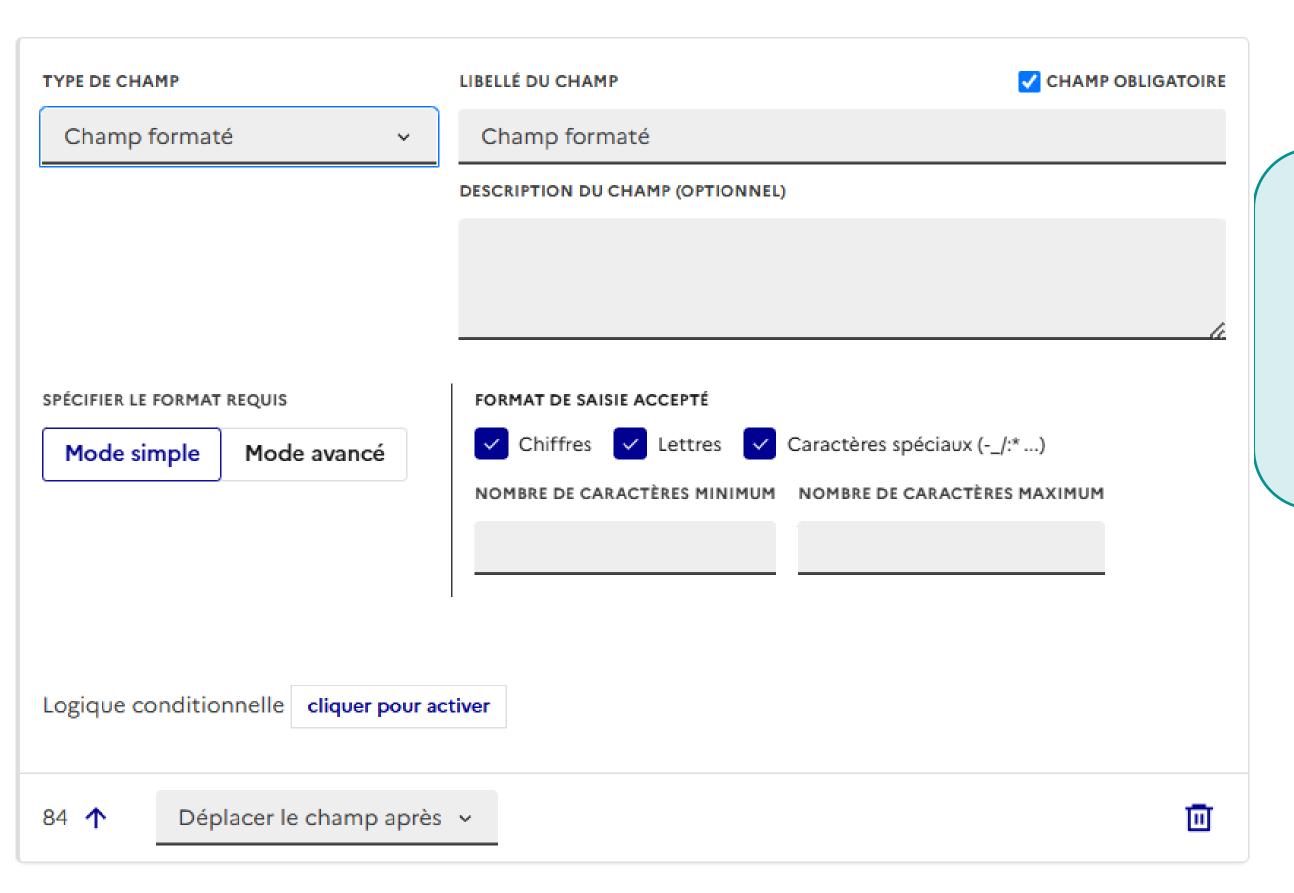








Les nouvelles fonctionnalités

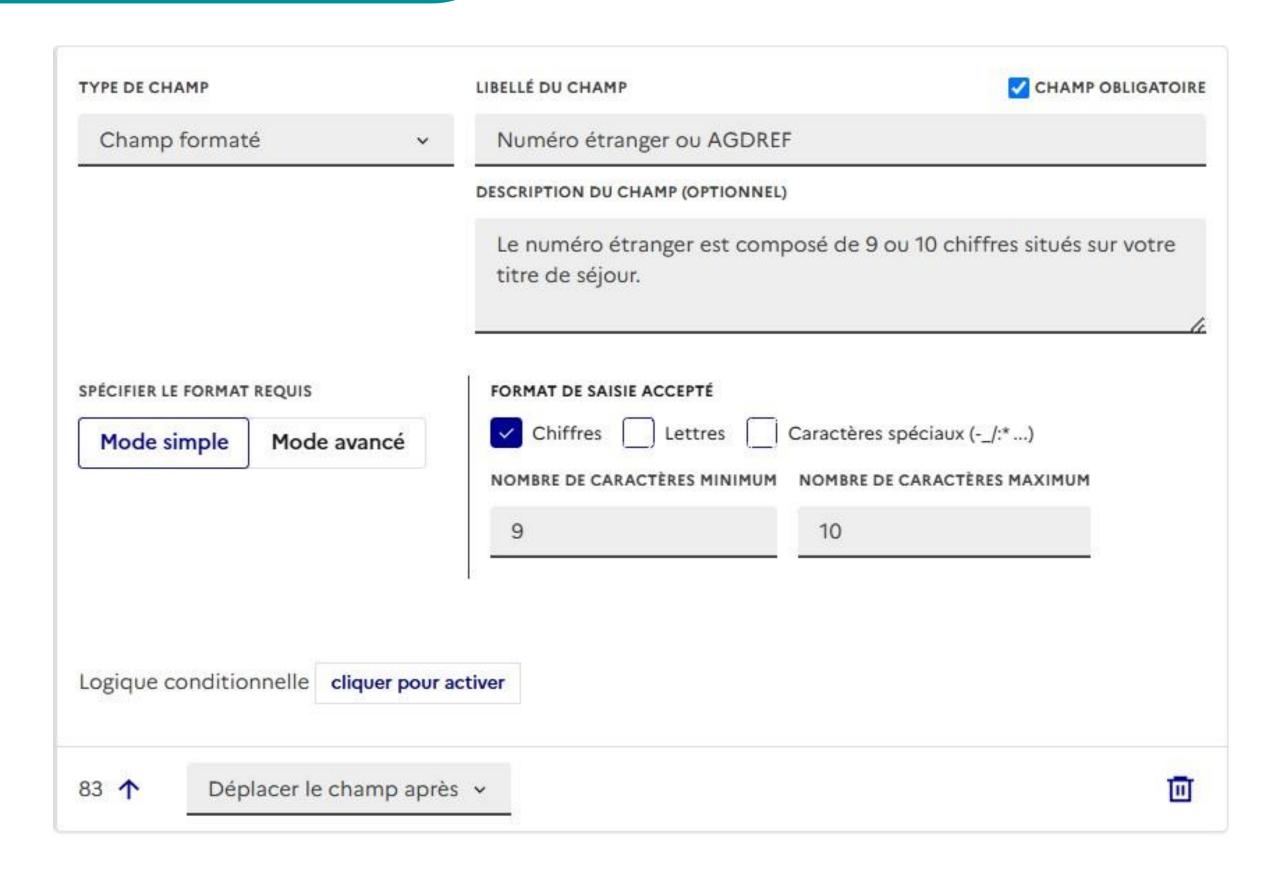


Le champ formaté :

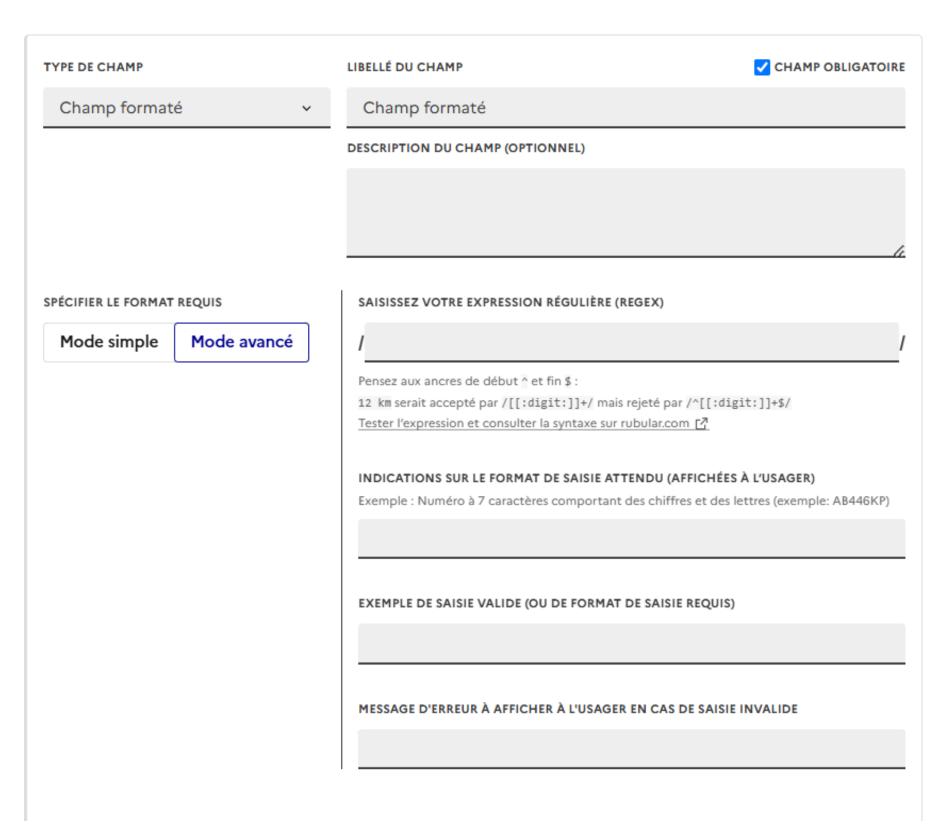
Ce nouveau champ remplace le champ regex. Il permet de définir le format de saisie renseigné par l'usager à partir d'un modèle simple ou avancé

23

Exemple d'un champ formaté simple dans le cadre d'une demande de titre de séjour:









Un message d'erreur sera affiché à l'usager en cas de saisie invalide



Intégration de la prise de RDV sur Démarches simplifiées !





Demarches Simplifiées est une solution numérique qui permet à tous les organismes assurant des missions de service public de créer des démarches en quelques minutes et de gérer les demandes des usagers sur une plateforme dédiée

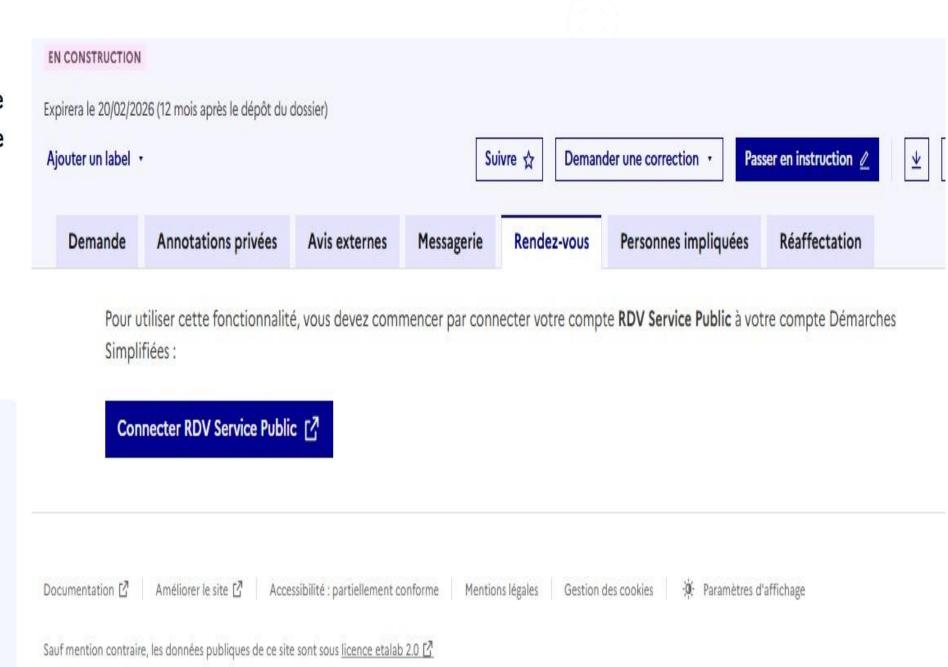


RDV Service Public est une solution numérique qui donne la possibilité à tout agent ou groupe d'agents de proposer des plages de rendez-vous aux usagers en présentiel, en visioconférence ou par téléphone.

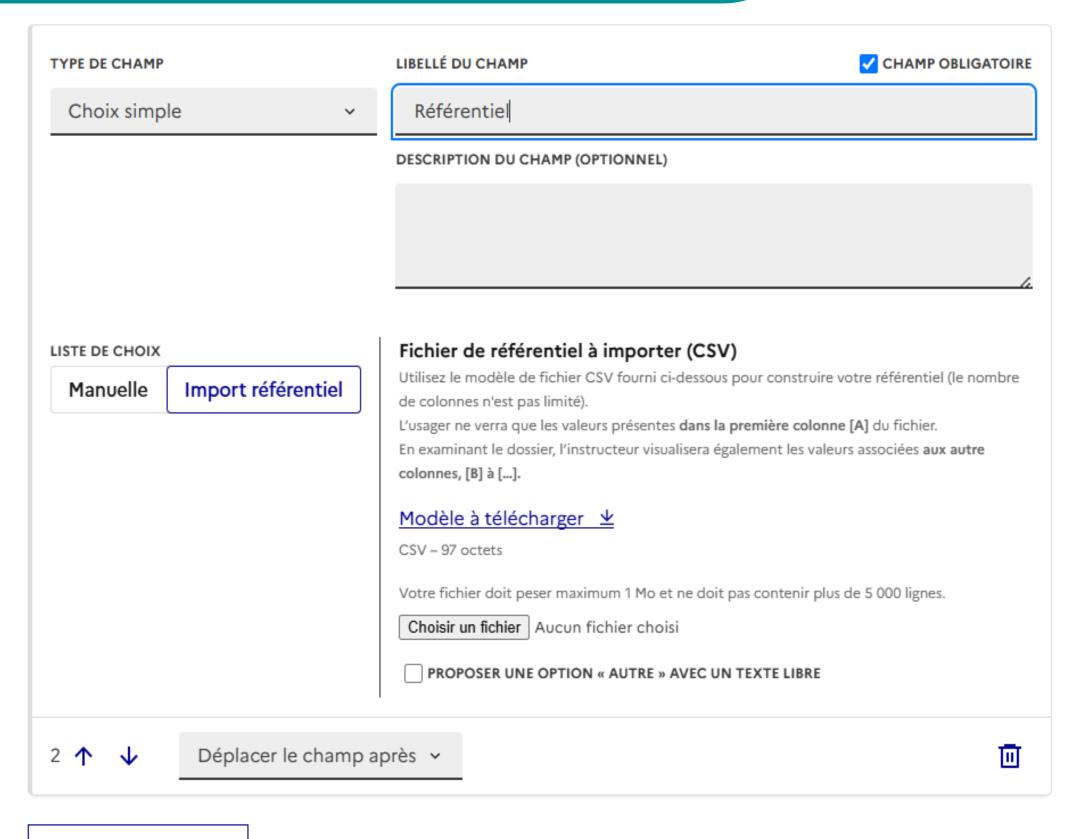
Un binôme de produits pour simplifier les démarches et faciliter les échanges entre usagers et agents!

Aujourd'hui, les deux solutions sont indépendantes. Leur utilisation conjointe permet d'ores et déjà d'engager une démarche complète d'amélioration du service rendu à l'usager dans une administration.

Demain, les deux solutions seront intéropérables pour faciliter le parcours et la navigation des agents utilisateurs entre les deux solutions.



Import de référentiel!



+ Ajouter un champ

Coté administrateur : Création d'un référentiel depuis le champ « choix simple » en important un fichier csv qui doit contenir au maximum 5 000 lignes.

Coté instructeur : possibilité de filtrer les dossiers selon les valeurs du référentiel !



DEMONSTRATION









Contacts et liens utiles

Ressources open sources sur : https://github.com/betagouv/demarches-simplifiees.fr

Documentation: https://doc.demarches-simplifiees.fr

S'enregistrer: https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-inscription-a-demarches-simplifiees

Vos demandes de fonctionnalités: https://demarches-simplifiees.featureupvote.com

Demande support: <u>contact@demarches-simplifiees.fr</u>







MERCI

Equipe Démarches-simplifiées

Contact@demarches-simplifiees.fr